

LE GUIDE DES JEUNES À L'ÉTRANGER



DÉMARCHES



VIE PRATIQUE



FINANCES

DEVELOPPONS ENSEMBLE

L'ESPRIT D'ÉQUIPE  SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

TOUTES LES INFOS
AVANT DE PARTIR !

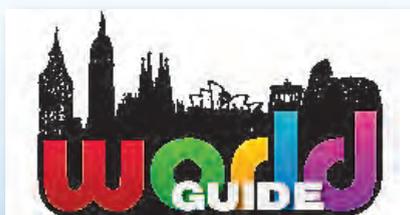
Bientôt le départ ?

Échange universitaire, V.I.E, stage, job d'été ou séjour en tant que jeune fille au pair, vous vous apprêtez à partir pour l'étranger...

C'est un beau projet mais qui nécessite tout de même quelques préparatifs. Pour vous aider, nous avons conçu ce guide qui recense les conseils pratiques, les astuces utiles à connaître pour profiter au maximum de votre séjour et éviter quelques désagréments.

Nous vous souhaitons de vivre une belle expérience.

SUIVEZ LE GUIDE !





DÉMARCHES

Les documents administratifs

- Carte d'identité et passeport p. 4
- Inscription au Consulat Français p. 5
- Visa p. 6 & 7

Diplômes & CV

- Diplômes p. 8
- CV p. 9
- Rechercher un stage p. 10

La santé

- Assurance Maladie p. 11
- Vaccins p. 12
- Assurances complémentaires p. 13



VIE PRATIQUE

Le logement

- Trouver un logement p. 14 & 15
- Déménager p. 16 & 17

Conduire à l'étranger

- Permis de conduire p. 18 & 19

Internet / téléphone

- Gardez le contact ! p. 20 & 21



FINANCES

Ma banque à l'étranger

- Votre compte bancaire et vos moyens de paiement p. 22 & 23
- Option Internationale de JAZZ p. 24 & 25
- Comment financer votre séjour ? p. 26 & 27
- Banque à distance p. 28
- Dernière minute ! p. 29



Les documents

Certaines procédures étant assez longues, **mieux vaut s'y prendre plusieurs mois à l'avance**, notamment pour l'obtention des visas.

CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

■ **Dans les pays de l'Union Européenne**, vous pouvez voyager avec une carte nationale d'identité ou un passeport en cours de validité.

■ **Dans les autres pays**, vous devrez présenter un passeport en cours de validité accompagné d'un visa "étudiant". La demande de passeport se fait à la préfecture ou à la sous-préfecture de votre département de résidence.

■ Le coût d'un passeport est de **42 €** pour les 15-17 ans, **86 €** pour les majeurs. Payable en timbres fiscaux.

■ Le passeport est délivré dans un délai de **2 à 3 semaines**. Il est valable 10 ans pour les majeurs et 5 ans pour les mineurs.

À retenir

Si vous n'êtes pas dans les temps, vous pouvez demander **un passeport d'urgence** (urgence à justifier) : **il coûte 30 €, est valable 1 an et vous sera délivré en 48h.**

Le passeport biométrique a remplacé le passeport électronique depuis juin 2009.



administratifs

INSCRIPTION AU CONSULAT FRANÇAIS

■ Dès votre arrivée, nous vous recommandons de **vous rendre au Consulat de France. Vous pourrez y demander votre inscription** et accéder à des services bien pratiques, gratuits et valables 5 ans.

S'inscrire au Consulat français est notamment utile en cas de perte ou de vol de vos papiers, pendant votre séjour :

- > **Le consulat pourra vous procurer des attestations de divers documents** (le passeport, la carte nationale d'identité ou le permis de conduire), sur présentation d'une déclaration faite préalablement auprès des autorités locales de police.
- > Après vérification, il pourra **vous délivrer un laissez-passer** permettant votre retour en France, ou bien après consultation de l'autorité émettrice (préfecture ou consulat ayant établi votre passeport), vous délivrer un nouveau passeport.

Cette inscription vous permettra également de voter pendant votre séjour à l'étranger.





DÉMARCHES

VISA

■ Le visa se présente sous la forme d'une vignette ou d'un cachet apposé sur votre passeport et indique la durée et la raison du séjour. Il existe **plusieurs formes de visas** : visas étudiants, touristiques, d'affaire, de travail ou vacances-travail.

■ Si vous partez en dehors de l'UE et que vous souhaitez y travailler, vous devrez vous munir d'un **visa** qui vous y autorise et demander un **permis de travail temporaire** une fois sur place.

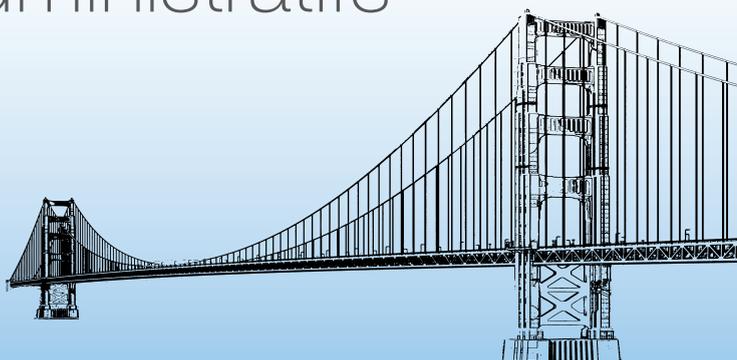
■ Les prix et délais de délivrance d'un visa varient selon les pays. Rendez-vous sur le site de l'**ambassade de votre pays de destination** pour connaître les démarches à suivre.

■ En général, vous devrez être "parrainé" par une entreprise pour obtenir **le permis de travail**. Les démarches et conditions sont différentes selon les pays, renseignez-vous auprès du Consulat de France pour obtenir une information précise.

**Bien
joué !**

Si plusieurs pays autorisent une demande de visa à la descente d'avion, nous vous recommandons malgré tout de faire **vosre demande de visa avant votre départ**, c'est moins risqué.

Les documents administratifs



■ Les États-Unis : un visa pour chaque situation

- > Si vous partez étudier dans une université ou une école américaine, vous devrez vous procurer **un visa étudiant F-1**. L'établissement dans lequel vous serez inscrit vous délivrera un formulaire I-20 avec lequel vous pourrez ensuite vous rendre à l'ambassade des États-Unis pour obtenir ce visa. **Celui-ci n'est accordé que pour la durée des études.**
- > **Le visa J-1** est requis pour les cas suivants : participation à un programme d'échange, travaux de recherche, assistantat, jobs d'été, stages (rémunérés ou non), au pair, ... pour une durée inférieure ou égale à 18 mois. Seuls les établissements agréés par les Services Culturels Américains pourront délivrer le formulaire DS-2019 indispensable pour obtenir ce visa.





DIPLÔMES

Si vous partez faire vos études à l'étranger ou si vous souhaitez y faire un stage, vous risquez de rencontrer une difficulté de taille : la **reconnaissance de votre diplôme**.

Et puisqu'il n'existe encore aucune harmonisation des diplômes entre les pays, un titre français de niveau bac + 2 n'équivaut pas automatiquement à un niveau bac + 2 à l'étranger !

Equivalences des diplômes : un casse-tête mondial !

■ Au sein de l'Union Européenne, les pays travaillent à la mise en place de **grilles d'équivalences**, grâce notamment au **LMD**, système unique des diplômes universitaires dans une trentaine de pays, structuré autour du Bachelor (Licence), du Master et du Doctorat.

■ Pour connaître les validations académiques de votre diplôme français dans le pays où vous souhaitez vous rendre, vous pouvez vous adresser au **centre ENIC-NARIC** (Réseau national d'information sur la **reconnaissance académique des diplômes** européens) du pays visé. Attention : les démarches sont bien souvent longues et compliquées puisque chaque pays appréhendera à sa manière votre dossier.

Contact : par téléphone au 33 (0)1 70 19 30 31
ou www.ciep.fr/enic-naricfr

Pas bête !

Si vous partez dans un pays anglo-saxon, il est recommandé, voire obligatoire, de passer les **tests de langues** (Toefl, Gmat et IELTS) dont les résultats vous seront probablement demandés.

CV

Lors d'une recherche d'emploi ou de stage, le CV est un outil essentiel : optimisez vos chances en élaborant un CV clair et concis.

Candidature en anglais : le CV chronologique

■ **Sa forme est idéale pour mettre en valeur votre parcours même s'il est court.** Le CV chronologique est le CV le plus couramment recherché par les employeurs ou cabinets de recrutement.

Néanmoins chaque pays a ses spécificités pour présenter les CV : rédigé ou très synthétique, avec photo ou sans, mentionnant ses hobbies et goûts personnels ou au contraire strictement professionnel, l'important sera de faire le CV qui vous ressemble.

Lexique en anglais : l'équivalent de votre diplôme

■ LEA, MIAGE, IEP... un recruteur britannique ou américain n'y comprendra rien ! Expliquer à quoi un diplôme français correspond à l'étranger est un exercice difficile, d'autant plus que les diplômes ne sont pas identiques d'un pays à l'autre. C'est l'une des difficultés du CV en anglais et c'est à vous de trouver l'équivalent approprié. Un petit coup de pouce étant toujours le bienvenu, voici ce que sont à peu près, les équivalences entre France et Grande-Bretagne ou Etats-Unis.

- **Brevet des collèges :**
OL, Ordinary Level (GB)
- **BEP (Brevet d'Études Professionnelles) :**
Technical School Certificate
- **Baccalauréat :**
A.L., Advanced Level (GB) / High School Diploma (USA)
- **DEUG (Diplômes d'Études Universitaires Générales) :**
Ordinary Degree (GB) (Vous pouvez ajouter : taken after two years at university)
- **Licence :** Bachelor's Degree (GB) / Associate's Degree (USA)
- **Master :** Master
- **Doctorat :** PhD
- **Grande école :** Top School
Si c'est une école de catégorie A*, vous pouvez ajouter :
Equivalent to an IVY League School.

*Écoles de commerce et d'ingénieurs dont l'équivalent serait des écoles telles que Harvard, Columbia, Yale et Princeton.



RECHERCHER UN STAGE

Un stage à l'étranger reste le meilleur moyen pour acquérir une expérience dans la vie active tout en améliorant son niveau de langue.

Il constitue aussi un bon moyen de découvrir une autre culture d'entreprise.

Tour d'horizon des organismes pour trouver son stage à l'étranger

■ **www.studyrama.com** est un site très complet pour se renseigner sur les jobs étudiants, trouver un stage à l'étranger... grâce aux rubriques spécifiques "International" et "stages/emploi" entre autres.

■ **L'Alliance Française** est un centre de rencontres Internationales, dont la vocation est d'étendre la langue et la culture françaises par-delà les frontières, via des stages notamment.

Renseignez-vous :

Alliance Française de Paris - 101, boulevard Raspail - 75270 PARIS cedex 06 - Tel : 01 42 84 90 00 - www.fondation-alliancefr.org

■ **Le Club TELI** est une association Loi 1901 sans but lucratif d'aide à la mobilité Internationale. Pour accéder à ses fonctionnalités, il est nécessaire de devenir adhérent : www.teli.asso.fr

■ **Parenthèse**, partenaire officiel de CIEE aux Etats-Unis et d'AIFS en Australie, est un guide efficace dans les recherches de stages. Il simplifie toutes les démarches administratives et fournit les documents nécessaires à l'obtention du visa : www.parenthese-paris.com

■ Pensez au **V.I.E** (Volontariat International en Entreprise) pour effectuer une mission au sein d'une entreprise française à l'étranger !

Les emplois sont de multiples natures : commercial, technique, scientifique,... Vous pouvez trouver vous-même votre mission, en démarchant les entreprises ou en consultant les offres sur le site www.civiweb.com.

Les missions sont d'une durée allant de 6 à 24 mois, renouvelable une seule fois dans la limite de 2 ans.

L'organisme gestionnaire est **UBIFRANCE**. Cet organisme instruit les demandes d'affectation et assure la gestion du V.I.E.

7300 postes pour des V.I.E étaient ouverts en 2012



ASSURANCE MALADIE

Tout départ à l'étranger, pour une durée plus ou moins longue, nécessite d'être bien protégé. Vérifiez, avant votre départ, que vous avez bien rempli toutes les formalités nécessaires.

■ Procurez-vous **la Carte Européenne d'Assurance Maladie CEAM**. Pour un séjour dans les pays de l'UE, en Norvège, Islande, Suisse ou au Liechtenstein, elle vous permettra d'attester de vos droits à l'assurance maladie et de bénéficier d'une prise en charge de vos soins médicaux sur place, selon la législation et les formalités en vigueur dans le pays de séjour.

Au moins 30 jours avant votre départ, demandez-la à votre mutuelle étudiante ou, éventuellement, à votre caisse d'assurance maladie si c'est elle qui gère votre dossier. **Elle est individuelle, nominative et valable 1 an**. Après 1 an, n'oubliez pas de la renouveler !

■ Les **modalités de remboursement** varient en fonction du pays et de votre âge, renseignez-vous auprès de votre caisse d'assurance maladie.

■ Si vous partez dans un pays situé hors de l'Union Européenne, vous serez remboursé selon le régime de sécurité sociale français quel que soit le tarif des consultations dans votre pays d'accueil. Nous vous conseillons de souscrire à une **complémentaire santé Internationale** qui prendra en charge la différence des frais et complètera efficacement votre protection sociale.

■ **La complémentaire santé** peut être souscrite auprès d'une mutuelle étudiante, de la mutuelle de vos parents ou auprès d'un assureur. Parce que les tarifs des soins pratiqués à l'étranger sont souvent beaucoup plus coûteux que ceux pratiqués en France, il est important d'être correctement assuré lors de votre séjour. En cas d'hospitalisation à l'étranger, une dispense d'avance des frais est la bienvenue. Exemples : www.lmde.com, www.smeba.fr, www.smerep.fr...

**Bien
vu!**

Si vous n'êtes pas dans les temps, demandez à votre caisse d'assurance maladie un **certificat provisoire de remplacement** qui atteste de vos droits. Il est valable trois mois et vous permettra d'attendre la réception de votre carte.



VACCINS

Les précautions sanitaires

Il est impératif de bien se renseigner sur **la situation sanitaire du pays choisi**. Certaines destinations sont plus à risques que d'autres : restez vigilant et pensez à respecter les précautions élémentaires d'hygiène et de qualité de l'eau.

■ Avant de partir, nous vous recommandons de faire un check-up complet auprès de votre médecin.

■ En cas d'accident, il est toujours utile de porter sur soi sa carte de groupe sanguin. Gratuite, elle s'obtient dans n'importe quel hôpital à partir de deux prises de sang.

Le carnet International de vaccination :

■ Certains vaccins sont obligatoires selon les destinations et doivent être portés sur un carnet International de vaccination, délivré par les centres de vaccination agréés. Gratuit, ce carnet permet d'attester de la validité des vaccins reçus, et vous sera demandé à l'entrée de certains pays.

■ Vérifiez que les vaccinations du calendrier vaccinal français (rougeole, hépatite B, DTP, BCG) soient bien à jour, même si celles-ci ne sont pas obligatoires dans le pays où vous vous rendez. Elles font partie de l'arsenal sanitaire de base.

2 adresses de centres de vaccinations Internationales à Paris :

> **Le centre de vaccination d'Air France**

148 rue de l'Université - 75007 Paris
Tél. : 01 43 17 22 00

> **Le centre médical de l'Institut Pasteur**

209-211 rue de Vaugirard - 75015 Paris
Tél. : 01 40 61 38 43

Consultez le site www.service-public.fr, rubrique social/santé puis soins et prévention pour connaître la liste de tous les centres de vaccinations Internationales en France.

ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES

Sécurité, assistance

■ Avant votre départ, la souscription d'une **assurance rapatriement** permettant votre transport en France en cas de nécessité est vivement recommandée. Certaines cartes bancaires prévoient une assurance rapatriement pour tout séjour inférieur à 90 jours. Pour une durée supérieure, nous vous recommandons de contacter votre assureur.

■ Si vous ne pouvez pas assurer les frais que suppose cette assistance et que vos ressources sont insuffisantes, vous avez la possibilité d'établir une **demande de rapatriement** auprès du consulat. La demande est alors examinée par le Ministère des Affaires Étrangères qui donnera ou non son accord.

■ Sachez que l'**assurance responsabilité civile** est rattachée à l'assurance habitation. Attention, vous ne bénéficiez de cette couverture que pour vos séjours d'une durée inférieure à 90 jours. Au-delà, il est recommandé de souscrire une assurance complémentaire. Si vous n'assurez plus de logement en France, vous ne disposez plus de cette garantie.

Pratique

En cas de maladie à l'étranger, le consulat peut vous indiquer des **médecins francophones** généralistes ou spécialistes. Les frais de consultations resteront à votre charge.

Malin !

Avant votre départ, n'oubliez pas de **préparer une trousse médicale d'urgence** en demandant conseil à votre pharmacien.



Le logement

TROUVER UN LOGEMENT

Durant vos premières semaines, vous vivrez probablement dans un logement temporaire en attendant de trouver votre “chez-vous”. Il existe de nombreux types de logements et les prix varient considérablement selon les prestations proposées, le quartier où vous vivez, si vous partagez votre logement, etc.

Avant d'ouvrir la porte de votre futur lieu de résidence, voici quelques conseils :

■ Une fois votre budget évalué, plusieurs solutions s'offrent à vous : avez-vous pensé à **la colocation, la location d'une chambre chez l'habitant ou encore les chambres étudiantes ?** Dans beaucoup de pays, le baby-sitting en échange d'une chambre est encore beaucoup pratiqué.

Voici quelques idées pour dénicher votre logement : petites annonces, bouche à oreille sur le campus, associations étudiants étrangers, reprise d'appartement d'anciens étudiants étrangers reparti dans son pays... **Pensez à consulter le site intranet de votre établissement d'accueil.**

■ Selon la destination, les prix des loyers peuvent être très variables. Les modes de règlement du loyer varient selon les pays : au mois, à la semaine, bi mensuel...

Dans votre budget, pensez à anticiper les **frais annexes** : charges, caution, dépôt de garantie...

■ Bonne surprise ! Souvent les démarches pour louer un logement sont plus simples à l'étranger qu'en France ! Toutefois, vous devrez signer un **bail à la location** de votre appartement et verser un dépôt de garantie. Selon les destinations, vous ne serez pas nécessairement tenu d'avoir un garant.

■ Comme en France, pensez à demander un **état des lieux** en deux exemplaires à votre propriétaire, surtout pour les locations meublées. La loi concernant les **droits des locataires** varie d'un pays à l'autre : le consulat français à l'étranger pourra vous renseigner à ce sujet.



Pratique

Un service administratif gratuit !

mon.service.public.fr permet à tous les Français (résidant en France ou à l'étranger) de disposer gratuitement d'un compte personnel pour effectuer des démarches administratives en ligne et aussi d'un espace sécurisé de stockage.

En cas de perte ou de vol d'un document d'identité, vous pourrez accéder à la copie de vos documents préalablement scannés !



DÉMÉNAGER

■ Avant de partir, se pose souvent la question de **garder ou non votre logement actuel**. Avez-vous envisagé la sous-location ? Vous aurez la garantie de retrouver votre logement au retour, surtout si vous ignorez combien de temps vous vous absentez.

La sous-location est une pratique autorisée conformément à l'article 8 de la loi du 6 juillet 1989 sous réserve :

- > d'obtenir l'accord écrit du bailleur,
- > que le prix du loyer (qui doit être précisé par écrit) n'excède pas celui payé par le locataire principal.

■ N'oubliez pas de contacter EDF/GDF et votre prestataire téléphone/web/TV pour résilier, ou non, vos abonnements et ne pas laisser courir des **frais inutiles en votre absence**.

Il est souvent possible de suspendre l'abonnement pour le re-activer au retour, renseignez-vous auprès de votre opérateur !



Le logement



D Day

Pour votre voyage en avion, méfiez-vous du **poids des bagages** autorisé par les compagnies aériennes !

Le moindre dépassement est lourdement facturé... certaines compagnies facturent dès le 1^{er} kilo dépassé.

Plus de renseignements sur le site internet de votre compagnie aérienne.



Conduire à

PERMIS DE CONDUIRE

■ **Le permis de conduire français est valable dans l'Union Européenne** et ce, quelle que soit la durée de votre séjour : vous n'aurez donc aucune formalité à accomplir.

■ Si vous partez **hors de l'Union Européenne**, vous pourrez être autorisé à conduire temporairement avec votre permis de conduire français, ou avec un permis de conduire International, pour une période allant de 3 mois à 1 an selon les pays. Au-delà de cette période, vous devrez :

- > vous présenter aux épreuves du permis local
- > ou bien échanger votre permis de conduire français contre un permis local s'il existe un accord de réciprocité entre la France et votre pays de résidence (la liste des pays ayant signé un accord de réciprocité est disponible sur le site de la Maison des Français de l'Étranger).

■ Le permis de conduire français n'étant pas reconnu dans de nombreux pays situés hors de l'Union européenne, vous pouvez obtenir un **permis de conduire International**. Il vous faudra alors vous rendre à la préfecture ou sous-préfecture de votre domicile.

L'assurance
auto

Quelle que soit votre destination, vous devez souscrire au minimum une **assurance responsabilité automobile**.

Vous pouvez le faire soit sur place auprès d'un assureur local, soit avant de partir auprès d'un assureur français, si vous vous rendez en voiture depuis la France vers l'étranger.

l'étranger

La carte verte

La carte européenne d'assurance de votre automobile (ou carte verte) :

Elle n'est plus exigée aux frontières des pays membres de l'Union Européenne. Cependant, elle reste indispensable en cas de contrôle ou d'accident : elle est la preuve de votre souscription à l'assurance responsabilité automobile obligatoire.





Internet /

GARDEZ LE CONTACT !

■ En fonction du pays dans lequel vous vous apprêtez à partir, il vous sera plus ou moins facile d'ouvrir une **ligne téléphonique** sur place, et donc de vous connecter sur Internet. De plus, si les connexions personnelles (à votre domicile) sont plus répandues dans les pays développés, les **cyber-café**s poussent comme des champignons dans les grandes comme dans les petites villes du monde entier.

■ Pour le téléphone, il existe plusieurs solutions : la carte pré-payée, les forfaits mobiles internationaux, les cartes SIM locales ou encore tout simplement faire appel aux opérateurs locaux. Renseignez-vous avant de partir auprès de votre opérateur ou une fois sur place.

Bon à savoir

Pour joindre la France depuis l'étranger, pensez à composer 00 33 (ou + 33) sans le 0 du numéro français de votre correspondant.

téléphone



La connexion WiFi :

■ **La WiFi vous permet de vous connecter sur Internet sans fil** avec votre ordinateur et autres équipements portables. Si votre ordinateur portable n'est pas équipé, vous pouvez acheter une **carte WiFi** ou une **clé USB WiFi** qui vous permettra de vous connecter sur Internet sans fil, pour environ 30 euros.

De plus, avec les clés USB WiFi, vous pouvez aussi connecter un ordinateur non portable au réseau sans fil. Pratique, la WiFi vous permet notamment de vous connecter gratuitement aux réseaux sans fil en accès libre disponibles dans certains lieux publics comme les gares, universités, cafés et bibliothèques.

■ Téléphoner gratuitement sur Internet :

Grâce à des logiciels téléchargeables gratuitement comme **Skype**, vous pouvez **téléphoner gratuitement d'un ordinateur à l'autre**. Vous pouvez même organiser des mini-conférences si vous disposez de webcams ! De plus, vous pouvez aussi appeler vers des **GSM** et des téléphones fixes internationaux avec des services de téléphonie par IP à des tarifs très avantageux.

Pour plus de renseignements :

Skype : www.skype.fr





Ma banque à

L'ouverture d'un compte bancaire à l'étranger n'est pas toujours indispensable !

Contrairement aux idées reçues, il n'est pas systématiquement nécessaire d'ouvrir un compte à l'étranger. D'autant qu'il oblige à se lancer dans de longues formalités administratives parfois coûteuses.

Un compte bancaire n'est vraiment utile que si vous percevez un salaire ou des indemnités de stage, ou s'il vous est impossible de régler vos factures en espèces ou depuis un compte domicilié en France.

Carte bancaire

■ Incontestablement **le moyen le plus simple** pour payer quand on est à l'étranger. Assurez-vous d'avoir une carte bancaire Internationale (Visa/Mastercard⁽¹⁾) pour retirer de l'argent dans tous les distributeurs et effectuer des paiements dans tous les commerces.

■ Vérifiez avant de partir que la **capacité de retrait et de paiement** de votre carte convienne à vos besoins et, si nécessaire, demandez une modification de vos capacités.

■ Pour toute information, conseil sur le fonctionnement de votre carte ou problème rencontré (carte bloquée, plafond dépassé...) **un service d'urgence est à votre disposition : Service carte + 33 (9) 69 39 33 39⁽²⁾**. Il est préférable de le noter sur un document séparé, accompagné du numéro de votre carte bancaire.

■ **Pour vos paiements et retraits dans un pays de la zone euro**, vous pourrez utiliser votre carte bancaire pour retirer dans les distributeurs de billets ou pour régler vos achats. Le paiement ou le retrait se fera au même tarif que s'il était réalisé en France.

Pour vos paiements et retraits dans un pays situé en dehors de la zone euro, des frais vous seront prélevés : ils comprennent généralement une commission fixe et des frais proportionnels au montant retiré ou payé.

■ Avant de partir, vérifiez que **la date d'échéance de la carte bancaire** n'intervienne pas pendant votre voyage. Au besoin demandez, avant de partir, un renouvellement par anticipation.

**Pas
bête !**

En souscrivant à une **carte Visa Premier ou Gold MasterCard⁽¹⁾**, la gratuité de vos retraits dans la zone euro ne sera pas plafonnée, vous bénéficierez de montants de plafonds supérieurs à ceux d'une carte classique ainsi que d'assurances et assistance complémentaires !

(1) Sous réserve d'acceptation par la Banque. Les cartes Visa 1^{re} et Gold Mastercard, de même que les cartes à débit différé sont réservées aux majeurs.

(2) Pour les détenteurs d'une carte bancaire Société Générale. Appel non surtaxé hors éventuel surcoût opérateur.



Ma banque à

Quelle que soit la destination de votre séjour, nous avons une solution !

Votre séjour	Vous partez dans un pays de la zone euro ?	Vous partez dans un pays hors zone euro ?	Vous ouvrez un compte à l'étranger ?
Type de frais	Comme en France, vous ne paierez aucune commission sur vos paiements par carte bancaire ni sur vos retraits (dans la limite de 8 retraits* dans les distributeurs automatiques de billets autres que Société Générale)	Des commissions vous seront prélevées pour chacun de vos paiements et retraits (commission fixe + montant proportionnel à la somme payée ou prélevée)	Des frais vous seront prélevés sur vos virements réalisés entre votre compte en France et le compte détenu en dehors de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)
Notre solution	Avec la carte Visa Premier ou Gold MasterCard⁽¹⁾ , vous bénéficierez de retraits gratuits illimités.	Grâce au niveau 2 de l'option Internationale⁽²⁾ , vous êtes exonéré de toutes les commissions sur retraits et paiements ⁽³⁾ .	Grâce au niveau 3 de l'option Internationale , vous profitez en plus de 12 virements internationaux gratuits⁽⁴⁾ !

*8 retraits si la carte est détenue dans JAZZ, 3 retraits si elle est détenue hors JAZZ.

Yes !

Le niveau 2 de l'option internationale de Jazz est particulièrement bien adapté si vous séjournez moins d'un an à l'étranger !

50% de réduction
sur votre option internationale de Jazz
si vous avez moins de 25 ans !

l'étranger

OPTION INTERNATIONALE DE JAZZ

Grâce à l'option Internationale⁽²⁾ de JAZZ, vous utiliserez votre carte bancaire sans frais supplémentaires !

3 niveaux d'exonération vous sont proposés : nos Conseillers sont à votre disposition pour vous aider à choisir le niveau le mieux adapté à votre situation.

Niveau 1

- 15 paiements par carte et par an, hors zone euro exonérés des frais⁽³⁾
- 5 retraits par an aux distributeurs automatiques de billets, hors zone euro exonérés des frais⁽³⁾

Niveau 2

- Vos paiements par carte hors zone euro exonérés des frais⁽³⁾
- Vos retraits aux distributeurs automatiques de billets, hors zone euro exonérés des frais⁽³⁾

Niveau 3

- Vos paiements aux distributeurs automatiques de billets, hors zone euro exonérés des frais⁽³⁾
- Vos retraits aux distributeurs automatiques de billets, hors zone euro exonérés des frais⁽³⁾
- 12 virements ponctuels⁽⁴⁾ par an hors zone euro exonérés des frais

En complément de votre option Internationale, vous bénéficiez **grâce à JAZZ⁽⁵⁾ de l'ensemble des services bancaires essentiels à votre quotidien** : votre carte bancaire à débit immédiat ou différé⁽⁶⁾, Quiétis⁽⁷⁾ l'assurance de vos moyens de paiement, mise en place d'une facilité de caisse⁽⁸⁾, l'accès au programme de fidélité Filigrane⁽⁹⁾ et bien d'autres services à découvrir avec un conseiller Société Générale.

(1) Sous réserve d'acceptation par la Banque. Les cartes Visa 1^{er} et Gold Mastercard, de même que les cartes à débit différé sont réservées aux majeurs.

(2) Option payante réservée aux adhérents majeurs. Vous pouvez souscrire cette option pour un an minimum. Les conditions tarifaires de ces produits et services sont indiquées dans la brochure des conditions tarifaires appliquées aux opérations bancaires des particuliers disponible en agence ou sur particuliers.societegenerale.fr

(3) Exonération des commissions Société Générale hors commissions de change. Voir les pays de la zone Euro dans la brochure tarifaire.

(4) Exonération des commissions de transfert et des commissions d'envois SWIFT prises par la Société Générale. Hors commissions de change et éventuelles commissions prélevées par la banque correspondante.

(5) JAZZ est une offre groupée de produits et services bancaires et non bancaires à laquelle l'Adhérent peut associer une ou plusieurs options. Conditions tarifaires en vigueur de JAZZ selon le type de carte souscrite, et des options, indiquées dans la brochure "conditions tarifaires appliquées aux opérations bancaires des particuliers" disponible en agence ou sur www.particuliers.societegenerale.fr

(6) Le débit différé, les cartes Visa Premier, Gold MasterCard et Infinite sont réservés aux clients majeurs.

(7) Dans les limites des dispositions prévues au contrat. QUIÉTIS est composé de contrats collectifs d'assurance et d'assistance souscrits par la Société Générale auprès de Sogessur, de Juridica et d'Europ Assistance France. Entreprises régies par le Code des Assurances. Ces contrats sont présentés par la Société Générale dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann 75009 Paris, en sa qualité d'intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (www.orias.fr).

(8) Sous réserve de l'acceptation de l'agence. Le compte doit redevenir créditeur au moins une fois tous les 15 jours. En cas d'utilisation, les intérêts sont calculés quotidiennement et prélevés trimestriellement. Par exemple, pour une facilité de caisse d'un montant de 1 500 €, le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) est de 19,56%, en vigueur au 01/10/2012, susceptible de variations trimestrielles.

(9) Filigrane est le programme de fidélité de Société Générale géré par SG Services SAS au capital de 1 920 000 € dont le siège est situé 17, cours Valmy - 92800 Puteaux - 393 325 428 RCS Nanterre. Compte tenu de la réglementation en vigueur, pour chaque commande accessible uniquement en points Filigrane, il vous sera demandé une participation financière de 0,25 € qui sera reversée à parts égales à Handicap International et aux Restos du Cœur.



Ma banque à

COMMENT FINANCER VOTRE SÉJOUR ?

Les solutions de financement pour votre séjour à l'étranger :

Le départ à l'étranger s'accompagne habituellement de frais importants et néanmoins incontournables : frais de scolarité de l'université d'accueil, logement ou encore dépenses liées au voyage...

Pour réaliser votre projet, **un financement spécifique** est parfois nécessaire.

Plusieurs solutions existent et s'adaptent à votre besoin :

Le Prêt Étudiant Évolutif ⁽¹⁾	
Montant min	1 000 €
Montant max	120 000 €
Durée	1 à 9 ans
Conditions de remboursement	<ul style="list-style-type: none">• Par mensualités.• Remboursement anticipé, total ou partiel, possible à tout moment et sans frais.• Possibilité de modifier les modalités de remboursement du prêt en cours dès le 1^{er} anniversaire de l'offre de prêt⁽²⁾.
Avantages	Pas de justificatif de dépenses. Possibilité de débloquer son prêt en une ou plusieurs fois selon ses besoins ⁽²⁾ .

Par exemple, vous souscrivez un prêt Étudiant Évolutif⁽¹⁾ de 15 000 € sur 84 mois :

Taux débiteur annuel fixe de 2,90% soit **TAEG fixe de 2,94%**⁽³⁾

Mensualités de 197,52 € (hors assurance facultative⁽⁴⁾)

Montant total dû : 16 591,68 € (avec frais de dossier offerts).

En cas d'adhésion à l'assurance DIT⁽⁴⁾, cotisation de 6,30 € par mois, à ajouter à l'échéance de crédit. Pour un prêt Étudiant Évolutif d'une autre durée et/ou montant, renseignez-vous auprès de votre agence. Conditions et tarifs en vigueur au 01/02/2013.

(1) Réservé aux étudiants majeurs. Dans les limites contractuelles et sous réserve d'acceptation de votre dossier par le prêteur SOGEFINANCEMENT SAS, 394 352 272 RCS Nanterre. Vous disposez du délai légal de rétractation de 14 jours à compter de votre acceptation pour renoncer au crédit.

(2) Dans les conditions et limites fixées au contrat de crédit - Les frais pour l'option décaissements fractionnés sont de 16 euros forfaitaires fixes - les frais d'aménagement de 30 euros forfaitaires fixes. Conditions et tarifs en vigueur au 01/02/2013.

(3) Taux accordé dans le cadre d'un accord négocié avec certaines écoles partenaires. Pour toute autre situation, renseignez-vous auprès de votre agence.

(4) Le coût de l'assurance varie en fonction de l'âge et la situation personnelle de l'emprunteur. Contrat d'assurance collective, Décès - Perte Totale et Irréversible d'Autonomie - Invalidité permanente - Incapacité temporaire totale de travail, souscrit par SOGEFINANCEMENT auprès de SOGECAP (entreprise régie par le Code des assurances) et présenté par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IXe), en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (www.orias.fr).

l'étranger



L'Avance Étudiant⁽¹⁾

500 €

1 500 €

4 à 9 mois

- Taux fixe à 7,50% soit un taux annuel effectif global (TAEG) fixe à 7,79%.
- Le coût total du crédit dépend de son utilisation.
- En cas d'utilisation, le paiement des intérêts est trimestriel.

Pas de frais de dossier ni de justificatif de dépenses.

Par exemple, vous souscrivez une Avance Étudiant⁽¹⁾, pour 1 500€ empruntés sur 6 mois au taux débiteur fixe de 7,5% l'an, soit un **TAEG fixe de 7,79%, le montant total dû est de 1 556,25€** (sans frais de dossier). Conditions en vigueur au 01/02/2013.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

Pour connaître les conditions actuellement en vigueur, n'hésitez pas à consulter notre site www.particuliers.societegenerale.fr



BANQUE EN LIGNE

Les Conseillers Société Générale sont joignables à distance depuis l'étranger

■ Comme en France, la consultation et la gestion de vos comptes se font de manière complètement sécurisée en vous connectant sur l'espace sécurisé des particuliers sur **www.particuliers.societegenerale.fr**. Vous pourrez y consulter le solde de votre compte et y réaliser vos opérations courantes ainsi que recevoir et archiver vos relevés de comptes.

■ Ce service est gratuit et vous permet **d'échanger par message dans l'Espace Client Internet qui vous est dédié.**

■ En cas d'urgence, vous pourrez également joindre un Conseiller Société Générale par téléphone au **39 33⁽¹⁾ (depuis l'étranger + 33 (0) 1 76 77 39 33) ou sur sa ligne directe.**

■ **Contactez notre Pôle Assistance Expatriés**, pour toute question liée à votre séjour à l'étranger : **+ 33 (0) 1 42 911 000⁽²⁾**, ou par mail à partir du formulaire disponible sur **www.particuliers.societegenerale.fr**, rubrique clientèle Internationale.



**Restez
en
contact***

- **Sur Mobile & Tablette :** avec l'Appli pour Iphone, Ipad, mobile Android et Windows phone ou Societegenerale.mobi.
- **Sur Twitter :** avec @SG_etvous, posez vos questions et découvrez l'actualité de nos produits et services.
- **Sur notre plateforme d'échanges,** sgetvous.societegenerale.fr, posez vos questions et proposez vos idées.

* iPhone et iPad sont des marques déposées d'Apple Inc. Android est une marque déposée par Google Inc. Windows Phone est une marque déposée par Micraux États-Unis et dans les autres pays. societegenerale.mobi : pour accéder au service, vous devez utiliser un téléphone et une offre de téléphonie mobiles compatibles Internet Mobile, et être titulaire du contrat Banque à Distance (abonnement gratuit). Hors coût de connexion facturée par votre opérateur).

DERNIÈRE MINUTE !

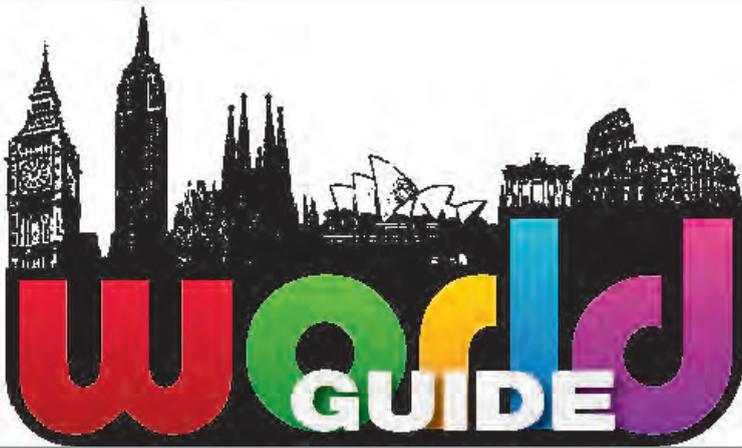
Les sites utiles :

- **www.particuliers.societegenerale.fr**
pour le guide "Les séjours temporaires à l'étranger"
- Le Ministère des affaires étrangères et européennes, espace étudiants :
www.diplomatie.gouv.fr, site recensant pour chaque pays les informations sur la sécurité, les transports, les papiers officiels à fournir pour entrer sur le territoire, l'état sanitaire et enfin les spécificités législatives, culturelles, ... à connaître avant de partir.
- Le guide des études à l'International : **www.letudiant.fr**
- Le Portail étudiant du ministère de l'enseignement supérieur sur **www.etudiant.gouv.fr**
- La santé à l'étranger sur **www.ameli.fr**
- L'Union des Français de l'Étranger : **www.ufe.org**
- La Maison des Français de l'Étranger : **www.mfe.org**
- La communauté des étudiants qui partent à l'étranger (blogs, témoignages, conseils...) sur **www.expat-etudiant.fr**

(1) Tarif au 01/02/2013 : 0,34 € TTC/min depuis une ligne fixe France Telecom, en France métropolitaine. Depuis un autre opérateur en France ou l'étranger, tarification selon opérateur.

(2) Depuis la France, coût d'un appel local. Depuis l'étranger, le coût varie en fonction du pays d'appel et de l'opérateur téléphonique.





Vous êtes prêt à partir !

Démarches, vie quotidienne, finances... vous avez maintenant toutes les infos pour bien préparer votre départ.

Nous vous souhaitons de profiter pleinement de cette belle étape de votre vie !

BON SÉJOUR !





À VOS CÔTÉS

Pour en savoir plus



CONTACTEZ

votre **Conseiller** en agence



APPELEZ

3933

Du lundi au vendredi,
de 8 h à 22 h
et le samedi de 8 h à 20 h
hors jours fériés
Depuis l'étranger :
+33 1 76 77 3933



CONNECTEZ-VOUS

particuliers.societegenerale.fr

Pour échanger



SUIVEZ-NOUS

... sur **TWITTER** : avec **@SG_etvous**
posez vos questions et découvrez
l'actualité de nos produits et services



RETROUVEZ-NOUS

sur notre plateforme d'échanges,
sgetvous.societegenerale.fr
posez vos questions et proposez vos idées

3933 : Tarifs au 01/01/2013 prix d'un appel local depuis une ligne fixe France Télécom en France Métropolitaine. Depuis un autre opérateur en France ou à l'étranger, tarification selon opérateur. **Internet** : Gratuit, hors coût de connexion.

Twitter est une marque déposée de Twitter Inc

 **SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**

Banque & Assurances

Société Générale - DCMA/CCM - Tour Granite - 75886 Paris Cedex 18 - S.A. au capital de 975 341 533,75 euros - Siège social : 29 bd Haussmann 75009 Paris - 552 120 222 R.C.S Paris - Dialogues - Photos : Getty - Document non contractuel - 03/2013 - Réf. 143 480C.